

Certificat d'Aptitude à la Pratique des Activités Nautiques et Aquatiques

Atteste de la capacité du participant à se déplacer dans l'eau sans présenter de signe de panique sur un parcours de 20 mètres avec un passage sous une ligne d'eau non tendue.

Réaliser une flottaison sur le dos et une sustentation verticale pendant 5 secondes.

Le départ s'effectue par une chute arrière volontaire.

Effectué avec gilet de sauvetage

Effectué sans gilet de sauvetage.

Résultat du test : **Satisfaisant**

Non Satisfaisant

Délivré à :

Né (e) le :

Fait à Saint-Pierre le :

MNS, BESSAN ou BEES

Nom, prénom :

N° diplôme :

Signature

